

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022- 12/3/27 DOSSIER N°5233	CLASSES DE MER, DE NATURE, D'INITIATION ARTISTIQUE ET DE SEJOURS A L'ETRANGER MODIFICATION DE REGLEMENT
--	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Héliène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Héliène PILAT, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction de l'Éducation*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : CLASSES DE MER, DE NATURE, D'INITIATION ARTISTIQUE ET
DE SEJOURS A L'ETRANGER
MODIFICATION DE REGLEMENT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2022-12/3/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- d'approuver la fiche du règlement d'aide « Classes de mer, de neige, de nature, d'initiation artistique et de séjour à l'étranger » annexée à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET